

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

# DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Déclaration du sous-secrétaire  
d'État aux Affaires extérieures,  
M. James Taylor, à l'ouverture de  
la onzième séance plénière de la  
Conférence de Stockholm

Canada

STOCKHOLM, SUÈDE  
10 juin 1986

"Nous entamons maintenant la onzième séance de cette conférence, après presque onze heures de délibérations. À moins de faire de réels progrès au cours des prochaines semaines dans l'élaboration d'une importante série de mesures visant à établir la confiance et à assurer la sécurité, il se pourrait fort bien que nous débouchions sur un échec, décevant ainsi les espoirs et les attentes qui ont marqué l'inauguration de cette entreprise il y a deux ans et demi.

La conférence a délaissé la scène publique de la diplomatie internationale pour se confiner à la table de négociation. Elle a laissé de côté les généralités et la rhétorique pour se consacrer à la recherche de formules d'accord précises et concrètes. Cette évolution est extrêmement louable, et nous nous en réjouissons.

Mais au-delà des heureux développements des semaines et des mois passés subsiste le risque de l'inertie politique et de la stagnation. Au moment où ces négociations abordent leur phase finale, nous devons préciser davantage le vaste dessein politique qui est le nôtre, et l'orienter avec soin et détermination vers la réalisation d'un accord ferme et complet.

Et il ne fait aucun doute que nous avons un vaste dessein politique.

Nous cherchons à définir une nouvelle série de mesures visant à établir la confiance et à assurer la sécurité, qui donneront un élan nouveau à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et au processus de contrôle des armements. Après avoir consacré deux années et demie à cette entreprise, une simple amélioration superficielle des mesures déjà adoptées dans l'acte final constituerait sans aucun doute un échec et une déception.

Nous entamons un processus. Il est clair qu'il ne sera pas possible à ce stade de la conférence de régler tous les problèmes que pose le rétablissement de la confiance sous tous ses aspects. Le sujet est aussi vaste que ses manifestations tangibles sont essentielles pour garantir la paix.

Mais il est primordial que cette conférence produise des résultats suffisants pour justifier les efforts déployés jusqu'ici et pour qu'il vaille la peine de les poursuivre. Cela signifie que nos efforts doivent

désormais, et sans plus tarder, porter sur la négociation d'une série de mesures couvrant l'utilisation de forces terrestres et combinées qui - nul ne peut sérieusement en douter - posent le plus grave risque de conflit en Europe.

Pleinement conscient que l'alternance de victoires et de défaites survenues sur ce continent a forgé le destin de ses nations et continuera très probablement à déterminer leur avenir, le Canada attache une importance capitale au succès de cette conférence dans le cadre de la CSCE. Comme l'a souligné le ministre canadien des Affaires extérieures lors de la récente réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Halifax, les Canadiens considèrent depuis longtemps déjà que leur appartenance à une même civilisation rend indissociable la sécurité de l'Europe de celle de l'Amérique du Nord.

Au fil des ans, le Canada s'est efforcé d'assurer cette sécurité en s'engageant fermement à participer à la défense collective et en se montrant déterminé à réduire les tensions et à éviter la confrontation. L'un de nos objectifs prioritaires dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement est d'établir un climat de confiance susceptible de faciliter la réduction des forces militaires en Europe et partout dans le monde.

Cette entreprise de rétablissement de la confiance dans laquelle nous sommes engagés prend la forme d'une négociation exceptionnelle. Il s'agit également d'un défi multiforme. Il revêt une dimension politique et militaire, mais également une dimension humaine. Si cette conférence est un succès, elle pourrait véritablement accroître la sécurité et la coopération que nous cherchons à établir au sein de la CSCE. Si elle échoue, elle pourrait compromettre la réalisation de cet objectif. Nous devons faire en sorte que la réunion qui se tiendra ultérieurement à Vienne dans un contexte plus vaste soit à même de se prononcer sur une série de mesures qui constitueront une étape décisive pour ce qui est d'établir la confiance et d'assurer une plus grande sécurité, ainsi que de déterminer quels autres efforts seront nécessaires pour poursuivre cette tâche.

Dès la première semaine de la conférence de Stockholm, les pays de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont préconisé des mesures concrètes susceptibles de clarifier les intentions pacifiques des États participants. Les pays occidentaux qui ont signé le traité établissant l'Alliance se sont engagés à ne pas utiliser la force, sauf pour se défendre, engagement que nous avons réaffirmé à de nombreuses reprises.

Récemment, le secrétaire général M. Gorbatchev a fait état, pour sa part, de l'orientation défensive de la doctrine militaire soviétique.

Les politiques militaires des pays neutres et non alignés qui participent à la CSCE ont un caractère purement défensif. Le problème, par conséquent, ne tient pas au fait de ne pas exprimer des intentions pacifiques, mais plutôt à la manière de démontrer aux uns et aux autres, de façon crédible, que les exigences de défense légitime des États sont les seuls principes qui régissent les activités militaires nationales. Pour démontrer qu'il n'y a pas lieu de craindre une menace quelconque, nous devons faire preuve d'une plus grande franchise dans toutes nos activités, et plus particulièrement dans le domaine militaire.

Les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont fait part récemment à Halifax de leur objectif, à savoir renforcer la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe en faisant preuve d'une plus grande franchise et en établissant, de façon vérifiable, globale et durable, un équilibre entre des forces conventionnelles d'importance réduite. Reconnaisant la nécessité d'innover par de nouvelles mesures, ils ont mis sur pied un groupe de travail chargé de déterminer la façon de poursuivre ces objectifs afin de parvenir au contrôle des armes conventionnelles en Europe.

À ce stade, les travaux de la conférence de Stockholm seront d'une importance cruciale pour déterminer dans quelle mesure un nouveau climat de franchise peut s'imposer concernant la tenue d'une activité militaire sur le territoire de l'Europe. Au moment où prend fin cette conférence, l'adoption d'une importante série de mesures visant à établir la confiance et à assurer la sécurité, de même que des moyens satisfaisants permettant de les appliquer, ne saurait manquer d'entretenir un climat de confiance en Europe qui devrait être suffisamment fort pour ouvrir la voie à des mesures de limitation et de réduction des activités militaires sur une plus vaste échelle. À cet égard, nous avons pris note des récentes déclarations de M. Gorbatchev exprimant la volonté des Soviétiques de chercher à réduire les armes conventionnelles, de l'Atlantique à l'Oural. Mais les déclarations publiques ne suffisent pas. Nous attendons maintenant une réaction tout aussi constructive de l'Union soviétique, ainsi que des autres membres du Pacte de Varsovie, aux propositions détaillées que nous avons présentées en vue d'accroître la stabilité et la sécurité.

L'Union soviétique a fait savoir récemment qu'elle n'était pas moins intéressée par un système efficace de vérification que ne le sont les États occidentaux, et a reconnu l'utilité éventuelle d'une inspection sur place comme moyen de vérification. Nous attendons, à Stockholm, la confirmation de cette marque d'intérêt sous la forme de suggestions positives et précises concernant des mesures de vérification conjointe et réciproque, accessibles à tous les États participants.

Des mesures de vérification permettant d'assurer le respect des engagements ont des implications, tant sur le plan politique que militaire. Étant donné que les ressources militaires de part et d'autre de l'Europe sont très importantes, tout manquement grave au respect des engagements nécessiterait d'importants mouvements militaires qui ne sauraient passer inaperçus. Même si un manquement mineur aux engagements pris ne risque pas de mettre en péril la situation militaire de l'autre camp, tout violateur potentiel hésiterait, pesant soigneusement les conséquences politiques d'un tel acte.

Un régime d'inspections conjointes et réciproques permettrait de clarifier une situation avant qu'elle ne puisse mener à un grave malentendu ou à une erreur d'interprétation, ou pire encore. Par ailleurs, étant donné que le monde réel dans lequel ce système sera mis en oeuvre est semé d'ambiguïtés et d'incertitudes, une certaine flexibilité, ici comme ailleurs, sera nécessaire. Mais le principe essentiel demeure. Un accord privé de moyens de vérification efficaces ne vaut pas mieux qu'une absence totale d'accord. Un accord qui tolère les violations ou qui pourrait donner lieu à des présomptions de non-respect des engagements parce qu'il n'a pas prévu de dispositions efficaces de vérification pourrait présenter un danger plus grave qu'une absence totale d'accord. Il pourrait mener à des tensions dérivant d'un respect douteux des engagements, lorsque la sécurité nationale est jugée menacée. Les efforts visant à contrôler ou à réduire l'armement en Europe doivent, à plus ou moins longue échéance, s'appuyer sur l'ensemble des intérêts politiques de tous les États participants. La vérification est essentiellement un processus de coopération et de réciprocité. Ainsi, tous les États à qui incomberaient des obligations aux termes d'un accord adopté ici devraient être assurés qu'ils pourront vérifier efficacement le respect de ses dispositions.

Cette conférence pourrait franchir une étape importante dans le processus de vérification. Nous avons ici un forum où une volonté politique commune, combinée aux connaissances techniques et à la diplomatie internationale, pourrait

déboucher sur un accord de vérification qui garantira que les mesures convenues établissent véritablement la confiance et assurent la sécurité.

La vérification n'est pas une fin en soi, mais elle revêt une importance capitale en tant qu'élément du résultat final obtenu ici, parce qu'elle accroît la confiance des parties et confère un sentiment de prévisibilité. Et cela rejoint directement notre objectif. La rédaction d'un texte détaillé sur cette question s'est fait longtemps attendre. Des progrès tangibles pourraient laisser de nouveau espérer qu'un accord est possible à Stockholm: non pas simplement un accord minimal, mais un accord innovateur qui corresponde au caractère avant-gardiste de cette entreprise. Car sans dispositions permettant une vérification efficace, il ne saurait y avoir d'accord. En allant dans ce sens, nous pourrions montrer que nous sommes motivés par un vaste dessein politique; car les problèmes de vérification ne peuvent être réglés que par des actes de volonté politique et - oserais-je le dire à une conférence qui se consacre à l'établissement de la confiance - par des actes de foi politique."